



Lettre de l'administrateur d'ERDF parrainé par la CFE-CGC

Avril 2016
Lettre n°28

70 ans de
Service Public
national !

Compteurs communicants : Proximité, financement et tentative de discrédit

Des compteurs pour réussir la transition énergétique

Linky est un outil indispensable au Distributeur du 21^{ème} siècle. C'est l'aboutissement d'un processus de concertation important –notamment avec les Pouvoirs Publics, les associations de consommateurs et la CNIL– pour offrir un meilleur service aux clients, mieux exploiter et conduire le réseau basse tension (BT) et mieux accueillir la production électrique décentralisée intermittente.

Au-delà des avantages directs et immédiats pour les clients, le compteur communicant va permettre aussi le développement de nouveaux services, dont l'accueil des autoproducteurs sur le réseau BT et la maîtrise de la pointe électrique locale. Linky va ainsi contribuer à l'optimisation des investissements sur le réseau BT (donc à la maîtrise des augmentations tarifaires) et à **produire un service encore meilleur dans une vision de service public local et national péréqué.**

Les collectivités régionales et locales portent désormais une responsabilité accrue de lutte contre le dérèglement climatique (plan climat air énergie territorial, PCAET et schéma régional d'aménagement et de développement durable, et d'égalité des territoires, SRADDET), et sont à l'origine d'initiatives telles que les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Avec Linky, il leur sera possible d'établir –dans le respect des exigences de la CNIL– des diagnostics précis puis ensuite des évaluations de l'efficacité des politiques publiques de maîtrise de l'énergie (MDE) et de développement durable. Dans ce domaine aussi, **Linky contribuera à l'optimisation de l'argent public et à l'intérêt à long terme des Français.**

Réinventer une nouvelle proximité

Linky va aussi impliquer la fin des relevés à pied. Le risque est qu'ERDF ne soit plus visible que lors des travaux ou lors des incidents. Tandis que les territoires ruraux dénoncent la désertion des grands opérateurs nationaux, ERDF se doit de continuer d'incarner le Service Public de proximité. Alors que l'Etat est tant décrié, ce dernier doit saisir l'opportunité du prochain Contrat de Service Public pour confier à ERDF une mission de MDE, en appui des collectivités et de l'ADEME.

Le tarif réglementé de vente risque d'augmenter significativement, poussant plus de consommateurs dans le grand bain de la concurrence, d'actionnaires avides et du court-termisme. Il y a fort à parier que les fournisseurs –soit par choix, soit par nécessité– ne s'intéressent plus qu'aux clients rentables. **Cette mission de MDE constituerait un socle minimum offert à tous les consommateurs par le gestionnaire de réseau de distribution, acteur de confiance et de proximité.**

Hervé Quatrelivre
Administrateur salarié
herve.quatrelivre
@cfe-energies.net



Lettre de l'administrateur d'ERDF parrainé par la CFE-CGC

Un emprunt pour boucler le financement du programme Linky ?

Le coût du programme Linky est évalué à 5 Md€. Pour son financement, la CRE a construit un mécanisme à retardement étalé sur 20 ans à partir de 2021. Après l'expérimentation, puis une tranche 1 de déploiement représentant 10 % du parc, les prochaines décisions pour les années à venir concerneront une tranche 2 phase 1 puis une tranche 2 phase 2, dont l'une devrait être adossée à un emprunt. En effet, la trésorerie d'ERDF ne sera probablement pas suffisante pour préfinancer l'intégralité du programme Linky en attendant que le mécanisme à retardement soit pleinement effectif.

Il est donc nécessaire que la trajectoire d'investissement et d'endettement du groupe EDF, déjà bien chargée, n'oublie pas Linky. Bien que le déploiement des compteurs communicants soit une obligation légale, la tentation de trouver des variables d'ajustement n'est pas à écarter.

La CFE-CGC et votre administrateur soutiennent le programme Linky. Cependant pour me prononcer favorablement sur les prochaines délibérations, il faudra que **le Groupe EDF s'engage clairement sur les moyens de mener le déploiement jusqu'à son terme, en 2021.**

Des « conteurs » très communicants

Une campagne de désinformation colporte des messages anxiogènes au sujet de Linky, tentant ainsi de discréditer le travail des équipes d'ERDF.

Depuis le début du déploiement généralisé, les attaques contre Linky s'intensifient, et quelques individus agissant pour des raisons qui leur sont propres ont décidé d'en découdre avec Linky. S'appuyant sur des titres ronflants, un discours manipulateur bien rôdé, et un culot sans borne, ils propagent des fausses nouvelles et provoquent l'inquiétude des Français, dont le moral est déjà mis à rude épreuve par la situation économique et sécuritaire. Un récent article de presse^[1] démasque les pratiques condamnables de ces imposteurs.

La Direction d'ERDF a changé de braquet au sujet de la communication sur Linky mais les dégâts sont importants, et le soutien de l'Etat tarde à venir (voir [ici](#) le courrier du Président de l'AMF au Premier Ministre).

Face à cette offensive, **les priorités des Directions Régionales doivent être revues** et la vision très technicienne, parfois injustement perçue comme arrogante, a besoin d'être adaptée aux contextes locaux. Il est normal que les consommateurs se posent des questions sur un nouvel objet de leur quotidien. **L'écoute, et un discours de vérité, simple et sans jargon sont des clefs pour lever les réserves des consommateurs.**

[1] Canard PC Hardware n°28, dossier « Compteurs Linky, bientôt chez vous », avril-mai 2016.

Le Service Public national de l'électricité a 70 ans !

Depuis 70 ans les agents du Service Public du gaz et de l'électricité servent les Français, pour apporter la modernité et le bien-être. Malgré vingt ans de libéralisme forcené (au profit de qui ?), les valeurs qui les animent sont intactes !

A l'heure où d'aucuns prennent leurs désirs pour des réalités, il est utile de relire l'alinéa 9 du préambule de la Constitution de 1946 ([ici](#)), toujours en vigueur :

« Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité. »